

GESTION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

**RECYCL'ÉLEC, la solution
qui facilite l'élimination des
déchets des électriciens.**



**RECYCL'ÉLEC : les électriciens
très branchés nature**

RECYCL'ÉLEC, la solution qui vous facilite la gestion des déchets

Le Code de l'environnement met à votre charge une obligation d'assurer ou de faire assurer l'élimination des déchets que vous produisez ou détenez, dans des conditions propres à éviter tout effet préjudiciable pour le milieu naturel et la santé humaine. Votre entreprise est donc responsable du devenir de ces déchets. C'est pourquoi, avec le soutien du Conseil Régional d'Alsace, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise

de l'Énergie (ADEME), la Fédération d'Alsace des Installateurs Électriciens propose aux adhérents des corporations une filière de collecte et d'élimination réglementaire et adaptée des déchets. Un opérateur spécialisé dans la gestion des déchets (SITA Alsace) a été sélectionné après un appel d'offres lancé par la Fédération. SITA Alsace vous apportera une solution personnalisée et la garantie de la conformité technique et réglementaire de ses prestations.

TOUTE NOTRE PROFESSION EST CONCERNÉE

Nous produisons tous des déchets, nombreux et variés, et sommes tous confrontés quotidiennement au problème de leur élimination.

Consciente de la nécessité de mettre en place des solutions de collecte et d'élimination, fiables et pérennes pour l'ensemble de la profession, la Fédération d'Alsace des Installateurs Électriciens a fait réaliser une enquête d'identification et de caractérisation des flux de déchets.

Celle-ci montre qu'en 2004 en Alsace, 11 300 tonnes de déchets ont été générées par nos activités...dont 3 900 tonnes de gravats, 1 900 tonnes d'emballages, 93 tonnes de tubes fluorescents ou encore 95 tonnes de transformateurs !

Autant de déchets qui peuvent avoir un impact important sur l'environnement (eau, air, sol) et sur la santé, s'ils ne sont pas éliminés correctement.

C'est pourquoi les déchets doivent être classés en trois flux, à éliminer séparément :

1. Les déchets banals

- gravats de démolition ;
- câbles ;
- métaux ferreux et non ferreux ;
- plastiques industriels (conduits IRL, ICO...);
- bois, palettes et tourets ;
- emballages propres, cartons et housses plastiques ;
- ...

2. Les déchets dangereux

- détecteurs d'incendie ;
- bombes aérosols ;
- batteries, accumulateurs et piles ;
- résidus de fluides et gaz réfrigérants ;
- cartouches de silicone ;
- emballages et contenants souillés (restes de résine isolante) ;
- plaques d'amiante ;
- ...

3. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

- tableaux et armoires électriques ;
- contacteurs - coupe-circuits ;
- tubes fluorescents, ampoules à décharge ;
- transformateurs (à l'huile, PCB...);
- radiateurs électriques ;
- chauffe-eau ;
- ...

Autant de déchets qui peuvent être recyclés, valorisés ou traités.

UNE FILIÈRE ADAPTÉE À VOS BESOINS

La prestation la mieux adaptée à votre entreprise

Une possibilité de collecte sur site

Un technicien SITA Alsace se mettra en contact avec votre entreprise afin de réaliser gratuitement une estimation des flux de déchets issus de l'activité et d'étudier les contraintes liées au site (situation, place disponible, accès).

Cet audit permettra de définir les contenants mis à votre disposition, les conditions d'enlèvement et la fréquence des collectes. Cette approche très personnalisée contribuera à établir un devis estimatif mensuel dans l'optique de la proposition commerciale la plus juste.

Une possibilité d'apport sur plate-forme

La filière vous permet également d'apporter les déchets directement sur les sept plate-formes dédiées aux professionnels dans les villes suivantes : Brumath, Cernay, Colmar Mulhouse et Strasbourg.

Une adaptation permanente

À tout moment, vous pouvez solliciter un ajustement des moyens mis à votre disposition (nature ou nombre de contenants, fréquence et lieux de collecte). De même, pour les chantiers importants, votre entreprise peut demander la fourniture de bennes et un enlèvement sur place.

Une démarche simple et rapide

Vous faites part de votre demande d'enlèvement par fax ou par courriel à SITA Alsace qui assurera dès lors une intervention dans un délai maximum de 48 h pour les bennes, de 7 jours pour les bacs et les "pélicans" et de 10 jours pour les déchets dangereux. La manutention est assurée par SITA Alsace.

Un service mutualisé

L'ensemble de la profession bénéficie d'une mutualisation des coûts : les prix de collecte et de traitement négociés par la FAIE auprès de SITA Alsace sont les mêmes, quelles que soient l'implantation géographique et la taille de l'entreprise !

Un fonctionnement globalisé

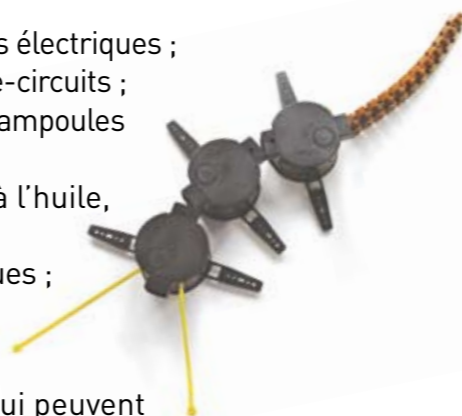
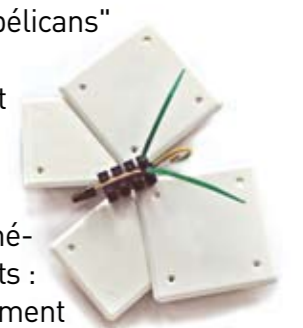
SITA Alsace assure un service pour l'ensemble des déchets générés par la profession : déchets banals, déchets dangereux et DEEE.

Une garantie de conformité réglementaire

Lors de chaque enlèvement, un bordereau de suivi de déchets est remis à votre entreprise, qu'il s'agisse de déchets banals, dangereux ou DEEE (obligation légale). Le retour de la copie du bordereau, dûment remplie et signée par SITA Alsace, constituera la preuve de la bonne élimination des déchets.

Une valorisation de l'image de l'entreprise

En adhérant à la filière, votre entreprise pourra faire usage du label "RECYCL'ÉLEC" et du kit de communication (logo, affichettes, tracts...), qui attestent de votre engagement en faveur de la nature.



Comment fonctionne la filière?

6 étapes distinctes :



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :

La société SITA Alsace

Haut-Rhin : Tél. : 03 89 22 27 00 Contact : S. DAGOREAU

Bas-Rhin : Tél. : 03 90 40 11 00 Contact : Y. BOUYSSSET

Ou votre corporation

Centre Alsace - Colmar :

Yvan SCHERRER - Courriel : yscherrer@artifrance.fr
Union des Groupements Artisanux du Centre Alsace
18, rue Timken - BP 51337 - 68013 COLMAR Cedex
Tél. : 03 89 23 65 65 - 03 89 24 04 26

Haute Alsace - Mulhouse :

Delphine LACANAL - Courriel : dlacanal@uca68.fr
Union des Corporations Artisanales
12 all Nathan Katz - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 89 36 30 00 fax : 03 89 36 30 02

Bas-Rhin :

Marie-Rose VARY - Courriel : elec67@wanadoo.fr
Corporation des électriciens du Bas-Rhin
2 rue de Copenhague - BP20057 - 67013 STRG Cedex
Tél. : 03 88 35 57 54 - Fax : 03 88 36 39 40

RECYCL'ÉLEC : les électriciens très branchés nature !

Dans le cadre de cette action spécifique de protection de l'environnement, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Alsace, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ainsi que la Société SITA Alsace nous soutiennent techniquement et financièrement.

Dans le cadre de son 8^{ème} Programme, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse accorde aux professionnels une subvention de 50% sur le coût de collecte et d'élimination de certains déchets dangereux pour l'eau. Cette subvention sera déduite directement sur facture par SITA Alsace.



**FÉDÉRATION D'ALSACE DES
INSTALLATEURS ÉLECTRICIENS**

Espace Européen de l'Entreprise - 2 rue de Copenhague - Bâtiment LE DANEMARK - 67300 Schiltigheim
BP 20057 - 67013 Strasbourg Cedex - Tél. : 03 88 35 57 54 - Fax : 03 88 36 39 40 - E-mail : elec67@wanadoo.fr

